

Paris, le 20 mai 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Quand le Préfet de la Côte-d'Or égorge la laïcité

Le Préfet de la Côte-d'Or et le président de l'association des maires du département ont adressé, le 30 avril dernier, un courrier à tous les maires de la Côte-d'Or.

Il est demandé aux élus locaux de trouver un terrain susceptible d'accueillir la chaîne d'abattage achetée par le Conseil régional du culte musulman (CRCM) de Bourgogne en vue d'égorger 250 ovins par jour, lors de la prochaine fête musulmane de l'Aïd el Kébir qui doit se dérouler vers le 24 septembre 2015.

L'OABA s'étonne de voir les signataires de ce courrier faire la promotion d'une fête religieuse auprès des maires du département.

« Monsieur le Préfet serait-il devenu le promoteur immobilier et l'attaché de presse du CRCM ? » questionne le docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, président de l'OABA.

Rappelons que malgré les nombreuses demandes de l'OABA et des ONG de protection animale de généraliser l'insensibilisation des animaux lors des abattages rituels, les représentants de l'Etat ont toujours invoqué le principe de laïcité pour refuser d'intervenir sur ce sujet. Un principe constitutionnel dont s'affranchit allègrement le Préfet de la Côte-d'Or dans sa missive aux maires du département, destinée à développer les abattages religieux.

Gageons que cette demande restera sans suite puisque, si les élus locaux sont tenus d'appliquer et de faire respecter les lois de notre République laïque, ils ne sauraient répondre aux revendications communautaristes, fussent-elles scandaleusement relayées par le représentant de l'Etat.

Contact presse :

*Frédéric Freund, directeur de l'OABA : 01 43 79 46 46*



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR



Dijon le, 30 AVR. 2015

CABINET DU PREFET

Affaire suivie par Arnaud PENTECÔTE  
Tél. : 03.80.44.64.02  
Fax : 03.80.44.64.28  
courriel : [arnaud.pentecote@cote-dor.gouv.fr](mailto:arnaud.pentecote@cote-dor.gouv.fr)  
AP/JLL

Le Préfet de la région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or,

Le Président de l'association  
des maires de la Côte d'Or

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de la Côte d'Or

**OBJET** : Célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd El Kebir - recherche d'un terrain pour une chaîne d'abattage temporaire.

Afin de satisfaire la demande dans le cadre de la fête musulmane de l'Aïd El Kebir, le Conseil régional du culte musulman (CRCM) de Bourgogne a fait l'acquisition d'une chaîne d'abattage rituel temporaire. Cet outil, destiné à être installé un mois avant la fête et démonté une semaine après, doit permettre d'éviter le recours à des abattoirs éloignés du département, mais également le développement d'abattoirs clandestins ne respectant pas les règles sanitaires d'usage.

Mais faute de terrain disponible pour l'installer, cette chaîne ne peut être utilisée. Le CRCM recherche donc un terrain qui lui permettrait de répondre au mieux aux besoins des fidèles à l'occasion de cette fête, qui devrait se tenir à la fin du mois de septembre 2015. L'association porteuse de ce projet est l'association franco-musulmane de Chénôve.

A cet effet, si votre commune dispose d'un terrain susceptible d'accueillir un tel dispositif, nous vous saurions gré d'en faire part à l'adresse électronique : [pref-bureau-cabinet@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-bureau-cabinet@cote-dor.gouv.fr) ou de joindre le 03.80.44.64.03.

Les caractéristiques du terrain recherché sont les suivantes.

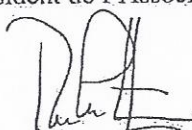
- A l'écart des habitations
- Superficie de 600 à 1 000 m<sup>2</sup> dont 300 m<sup>2</sup> de bâtiment couvert pour l'installation de la chaîne (20 mètres de longueur et 5 mètres de largeur), et nécessité de pouvoir garder les animaux (250 bêtes par jour)
- Raccordement en eau
- Si possible raccordement en électricité, mais possibilité d'installer un groupe électrogène
- Raccordement au réseau de traitement des eaux usées
- Chape régulière avec possibilité de creuser une rigole centrale pour l'écoulement des fluides
- Disponible approximativement du 1er septembre au 15 octobre 2015

Le Préfet,

  
Eric DILLZANT

*Bien cordialement,*

Le Président de l'Association des Maires,

  
Ludovic ROCHETTE